

# REGLEMENT INTERIEUR 2019-2020

## FEELING DANCE

**Art 1.** Les documents suivants doivent être fournis à l'association Feeling Dance avant les activités : le certificat médical, l'attestation d'assurance (responsabilité civile), une photo d'identité. L'adhésion et la signature du contrat d'abonnement autorise l'accès aux salles de cours collectifs. Tout adhérent n'étant pas à jour dans le règlement de sa cotisation se verra refuser l'accès à la salle.

**Art 2.** Le **droit d'inscription** ne peut faire l'objet d'**aucun remboursement** pour abandon provisoire ou définitif. Les cours étant payables annuellement, une procédure dérogatoire est envisagée dans les cas suivants :

- 1) Pour raison de santé et avec un certificat médical justifiant l'interruption (6 mois consécutifs minimum d'interruption) votre abonnement est reconduit pour la saison suivante.
- Exemple : 6 mois d'interruption = cotisation de l'année suivante – 6 mois

2) Pour raison professionnelle avec un justificatif :

Dans les 2 cas, votre cotisation vous sera remboursée mais chaque trimestre commencé (octobre – janvier – mars) sera dû.

**Art 3.** Les chèques vacances ou les coupons sports ne sont ni échangeables ni remboursables.

**Art 4.** Les cours se déroulent chaque semaine, de mi-septembre à mi-juin, à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances :

- Fermeture du dimanche 20 octobre au dimanche 3 novembre 2019
- Fermeture du dimanche 22 décembre au dimanche 5 janvier 2020
- Fermeture du dimanche 16 février au dimanche 1 mars 2020
- Fermeture du dimanche 12 avril au dimanche 26 avril 2020
- Jours Fériés
  
- Fin de la saison : le dimanche 14 juin 2020

**Art 5.** Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur ou de l'animateur sur les lieux avant de quitter leur enfant. Les enfants qui attendent leurs parents dans la salle, ou à proximité de la salle, ne sont pas surveillés. L'association *FEELING DANCE* se dégage de **TOUTE RESPONSABILITE** quant à ce qui pourrait arriver en dehors des heures de cours.

**Art 6.** Tout propos incorrect, comportement ou tenue indésirable pourra être sanctionnée par une exclusion immédiate sans préavis. Sa cotisation ne sera ni décalée, ni remboursée.

**Art 7.** La tenue vestimentaire ainsi que les baskets, ou bottines de jazz, (de préférence noires pour les spectacles) portées pour la pratique de la danse restent à votre libre choix. Il est fortement conseillé pour certaines chorégraphies d'avoir des genouillères épaisses mais souples.

- Le port de chaussures de sport propres aux salles est obligatoire à défaut l'adhérent se verra refuser l'accès à la salle.
- L'accès aux salles de danse n'est autorisé qu'aux membres actifs de l'association.
- Le matériel doit être rangé après chaque utilisation et la salle remise en ordre.
- Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement des cours.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les animateurs annulent le cours si le nombre de participants est inférieur à 5.
- Nous demandons à nos membres venant en voiture, de se garer en respectant le stationnement.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte des locaux U1.
- Il est interdit de courir dans les couloirs des locaux U1

**Art 8.** Les absences des professeurs sont systématiquement signalées sur notre messagerie ou notre site internet.. En cas d'absence prolongée tous les moyens sont mis en œuvre pour désigner un professeur suppléant dans les meilleurs délais. En tout état de cause, les annulations de séances ne donnent aucun droit à remboursement partiel ou total de la participation financière annuelle.

**Art 9.** En fonction de la capacité de la salle de spectacle, certains groupes danseront peut-être le vendredi soir ou le samedi soir ou le dimanche après-midi. Les adhérents souhaitant venir un autre jour, autre que celui où ils participent au spectacle, devront acheter leur billet d'entrée. Deux billets d'entrée seront vendus dans un premier temps par adhérents, afin que les familles soient prioritaires à l'entrée de celui-ci. Au cas où vous ne respectez pas votre engagement au spectacle, le chèque de caution sera encaissé.

**Art 10.** Du fait de son adhésion à notre association, l'adhérent donne à Feeling Dance un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'activité

**Art 11.** L'inscription aux cours de Danse implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.